

PV N° 22
(FUTSAL – FEMININ)
(Réunion du 19-05-2017)

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence du Vice Président M^r MOHAMED ABOULABASS.

En présence de M^{RS} : MOHAMED JIYED – BRAHIM BOUNINA-HAJJOUR BERNICH.

**** Ordre du Jour ****

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

FUTSAL

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

24^{EME} JOURNEE DU 10-05-2017

- AMB	(04)	QUATRE	--	AAD	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- AESA	(01)	UN	--	ASUS	(01)	UN	HOMOLOGUE
- CPSG	(03)	TROIS	--	ASMAF	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- ASI	(10)	DIX	--	CSCHT	(01)	UN	HOMOLOGUE
- ATD	(08)	HUIT	--	ACMD	(01)	UN	HOMOLOGUE

- AMQF # ASAA : L'équipe AMQF a fait participer à cette rencontre le joueur BOURHILA ZAKARIA L 140767 suspendu pour une durée d'un match à compter 07-05-2017 (PV N° 32 CRD du 11-05-2017) . A cet effet le club AMQF perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et quatre buts contre. Le club ASAA marque trois points au classement et quatre buts pour.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club AMQF.

Le joueur sera de nouveau suspendu pour une durée de 04 matchs(1+3) à compter du 20-05-2017.

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

25^{EME} JOURNEE DU 14-05-2017

- ACMD	(02)	DEUX	--	AMQF	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- ASMAF	(03)	TROIS	--	AESA	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
- AAD	(00)	ZERO	--	CPSG	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- AMB	(07)	SEPT	--	CSCHT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- ASUS	(05)	CINQ	--	ATD	(06)	SIX	HOMOLOGUE
- ATT	(04)	QUATRE	--	ASI	(07)	SEPT	HOMOLOGUE

MISE A JOUR

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

JOUEE LE 10-05-2017

-ASRE	(04)	QUATRE	--	ARZ	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-------	------	--------	----	-----	------	-----	-----------

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

21^{EME} JOURNEE DU 13 et 14-05-2017

Groupe 1 :

-CSAW	(01)	UN	--	AAS	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AIBA	(05)	CINQ	--	AMDEQ	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AWA	(01)	UN	--	AUAA	(03)	TROIS	HOMO ² LOGUE
-ASOZ	(03)	TROIS	--	AASFS	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ANSA	(05)	CINQ	--	ASM	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-ASA	(05)	CINQ	--	ASCL	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-USAT	(08)	HUIT	--	AATB	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-ASDAF	(04)	QUATRE	--	AMT	(08)	HUIT	HOMOLOGUE
-ARZ	(05)	CINQ	--	AFA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASRE	(05)	CINQ	--	ASNIA	(06)	SIX	HOMOLOGUE

-CTA # WIS : L'équipe CTA a fait participer à cette rencontre le joueur LEKTOUNI BRAHIM L 150762 suspendu pour une durée de quatre matchs à compter 24-04-2017 (PV N° 30 CRD du 27-04-2017) . A cet effet le club CTA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et sept buts contre. Le club WIS marque trois points au classement et sept buts pour.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club CTA.

Le joueur sera de nouveau suspendu pour une durée de 06 matchs(3+3) à compter du 20-05-2017.

-AMFS # CUT : L'équipe AMFS a fait participer à cette rencontre le joueur KADIMI OTMANE L 124605 suspendu pour une durée de sept matchs à compter 05-05-2017 (PV N° 19 FS CRSR et Q du 04-05-2017) . A cet effet le club AMFS perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et sept buts contre. Le club CUT marque trois points au classement et sept buts pour.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club AMFS.

Le joueur sera de nouveau suspendu pour une durée de 10 matchs(7+3) à compter du 20-05-2017.

-AASA # CTD : L'équipe AASA a fait participer à cette rencontre les joueurs ZAID AYOUB L 147 988 et SBABOU MA EL AAININ L 154973 suspendus respectivement pour une durée de sept matchs à compter 05-05-2017 (PV N° 19 FS CRSR et Q du 04-05-2017) pour le 1^{er} et cinq matchs à compter du 12-05-2017 PV n ° 20 FS CRSR et Q du 11-05-2017 pour le 2^{eme}.

. A cet effet le club AASA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club CTD marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club AASA.

Les joueurs ZAID AYOUB L 147 988 et SBABOU MA EL AAININ L 154973 sont suspendus respectivement pour une durée de 09 matchs (6+3) pour le 1^{er} et 08 matchs (5+3) pour le 2^{eme} à compter du 20-05-2017.

CHAMPIONNAT U17 FEMININ

1/2 FINALE JOUEE LE 14-05-2017

- USMAM (04) QUATRE -- ANSA (01) UN HOMOLOGUE

-HUSA # AUT : L'équipe AUT ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure du coup d'envoi. Elle perd le match par pénalité.

Elle sera disqualifiée du prochain tour .

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club AUT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00

Vice Président de la CRSR et Q
M^r MOHAMED ABOULABASS